

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1287-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1287 QUI ORDONNE DES TRAVAUX ET SERVICES AINSI QUE DES ACQUISITIONS DE TERRAINS POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, DE PAVAGE ET D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DES ANGLAIS AFIN D'EN MODIFIER CERTAINS TRAVAUX ET SERVICES ET PORTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À 25 000 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement d'emprunt numéro 1287 ordonnant des travaux de réfection des infrastructures municipales, de pavage et d'aménagement de feux de circulation sur le chemin des Anglais et autres services connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et acquisitions de terrains nécessaires accessoires et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt de 14 500 000 \$ a été adopté le 23 mars 2021;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation substantielle de plusieurs coûts prévus au règlement d'emprunt 1287, dont notamment :

- le remplacement du ponceau situé entre les rues Brompton et Dublin;
- l'acquisition des parcelles de terrains situés le long de l'emprise municipale (incluant les services professionnels reliés aux acquisitions);
- le déplacement des réseaux techniques urbains (RTU), tel qu'Hydro-Québec, Bell, Vidéotron, etc;
- la reconfiguration du tronçon Nord (boulevard Raymond au chemin Sainte-Marie, items 9 et 10 de l'Annexe A du règlement 1287);
- la reconfiguration du tronçon Sud (de l'accès de la 640 au boul. Raymond, items 6, 7 et 8 de l'Annexe A du règlement 1287);

**CONSIDÉRANT** le retrait de certains travaux pour atténuer l'augmentation des coûts du projet, incluant notamment :

- Travaux d'éclairage sur les poteaux de bois (item 11 de l'Annexe A);
- Travaux d'éclairage entre la courbe et Rawlison (item 12 de l'Annexe A);

**CONSIDÉRANT QUE** pour tenir compte de ce qui précède le montant de la dépense et de l'emprunt prévus au règlement d'emprunt numéro 1287, doivent être augmentés à 25 000 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion et le projet de règlement numéro 1287-1 ont été présentés lors de la séance du conseil tenue le 28 août 2023;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 1 du règlement 1287 et remplacé par l'article suivant dans le but de remplacer les annexes A et B par les annexes A-1 et B-1 :

ARTICLE 1

Le conseil autorise des travaux de réfection des infrastructures municipales, de pavage et d'aménagement de feux de circulation sur le chemin des Anglais et autres services connexes, ainsi que les services professionnels et techniques et acquisitions de terrains nécessaires accessoires y afférents.

Ces travaux et dépenses sont plus amplement décrits dans les documents étant intitulés Annexe B-1, résumé dans un document intitulé Annexe A, préparés et signés par monsieur Alexandre Martin, ing., chargé de projets au Service du génie, datés du 14 août 2023, tous ces documents étant annexés au présent règlement pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 3**

L'article 2 du règlement 1287 est remplacé par l'article suivant pour en modifier le montant de la dépense :

#### ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement, notamment la réalisation des travaux ci-dessus spécifiés, le conseil municipal décrète une dépense de 25 000 000 \$ incluant les taxes, les frais légaux, les frais d'émission et de négociation d'un emprunt et les autres dépenses incidentes ou accessoires, le tout tel que plus amplement détaillé dans les documents précités.

### **ARTICLE 4**

L'article 3 du règlement 1287 est remplacé par l'article suivant pour modifier le montant de l'emprunt et la répartition selon les différents termes.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 25 000 000 \$ répartie de la façon suivante :

- La somme de 24 500 000 \$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans;
- La somme de 500 000 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement modifie le règlement 1287.

### **ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
(Signé)  
Guillaume Tremblay, maire

\_\_\_\_\_  
(Signé)  
Me Nathalie Bohémier, greffière et directrice  
des services juridiques

Avis de motion et dépôt du projet : 230828-16 / 28 août 2023

Adoption : 230918-07 / 18 septembre 2023

Tenue de registre : 2 au 6 octobre 2023

Approbation MAMH : 1<sup>er</sup> novembre 2023

Entrée en vigueur : 8 novembre 2023

**Coûts des travaux**

Urbanisation du chemin des Anglais

**Travaux de construction**

1.0 Remplacement d'un ponceau entre Brompton et Dublin (point 4.0 de l'annexe A)		3 732 000 \$
2.0 Feux de circulation aux intersection Garden, Rawlinson et Station (points 1.0, 2.0 et 3.0 de l'annexe A)		3 600 000 \$
3.0 Tronçon Nord - Du boul. Raymond à ch. Ste-Marie (infras et pavage) (points 9.0 et 10.0 de l'annexe A)		6 496 000 \$
4.0 Tronçon Sud - De l'accès A-640 au boul. Raymond (infras et pavage) (points 5.0, 6.0, 7.0 et 8.0 de l'annexe A)		1 800 000 \$
5.0 Acquisitions - De l'accès A-640 au ch. Ste-Marie		3 000 000 \$
6.0 Déplacements des utilités publiques - De l'accès A-640 au ch. Ste-Marie		1 000 000 \$

<b>Sous-total coût des travaux</b>		<b>19 628 000 \$</b>
Imprévus de construction	6.0%	1 178 000 \$
<b>Total coût de travaux</b>		<b>20 806 000 \$</b>

**Honoraires professionnels et autres frais contingents**

Services de conception et surveillance des travaux	6.1%	1 259 000 \$
SP-Laboratoire	1.0%	213 000 \$
Études complémentaires	4.0%	833 000 \$

<b>Total des coûts taxables</b>		<b>23 111 000 \$</b>
---------------------------------	--	----------------------

**Taxes**

Taxes nettes	5.0%	1 156 000 \$
<b>Estimation du coût incluant les taxes</b>		<b>24 267 000 \$</b>

**Financement**

Intérêts sur emprunt temporaire	(±1%)	233 000 \$
Frais d'émission	2.0%	500 000 \$
<b>Total du règlement</b>		<b>25 000 000 \$</b>

Préparé par :



2023-08-14

Alexandre Martin, ing.  
Chargé de projets

PAR COURRIEL

Repentigny, le 5 juin 2023

Monsieur Alexandre Martin, ing.  
Ville de Mascouche  
3034, chemin Sainte-Marie  
Mascouche (Québec) J7K 1P1  
[amartin@ville.mascouche.qc.ca](mailto:amartin@ville.mascouche.qc.ca)

N/Réf. : 7430-14-01-12194-10  
AM000002100  
402234345

**Objet : Avis de contribution financière à titre de compensation**

Monsieur,

À la suite de l'analyse de votre demande d'autorisation soumise le 19 mai 2022 concernant votre projet de remplacement d'un ponceau, nous notons que ces activités comportent des travaux de déblai, de remblai et d'aménagement du sol qui affectent un milieu hydrique sur une superficie totale de 1290 m<sup>2</sup>.

Ainsi, selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2 ci-après « la LQE »), la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Par conséquent, vous devez payer une contribution financière de **88 722,86 \$** calculée conformément à l'article 6 du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* (RCAMHH). L'avis de contribution financière à titre de compensation ci-joint fournit le détail du calcul du montant déterminé ainsi que les informations relatives à l'émission du chèque.

La contribution financière sera versée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et servira à la mise en œuvre de programmes visant la restauration et la création des milieux humides et hydriques afin de favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de la Loi.

Le paiement de la contribution financière ne vous dispense cependant pas de l'obligation d'attendre la délivrance de l'autorisation avant d'amorcer la réalisation de votre projet. De plus, une fois la contribution financière payée, l'activité concernée dans un milieu humide et hydrique doit débiter dans les deux ans suivant la délivrance de l'autorisation,

ou selon le délai qui y sera prévu. À défaut, l'autorisation est annulée de plein droit et la contribution financière versée est remboursée, sans intérêts.

À défaut de verser la totalité du montant dû **avant le 5 juillet 2023**, le Ministère pourrait refuser de délivrer l'autorisation demandée en vertu de l'article 46.0.6 de la LQE.

Pour plus d'information, nous vous invitons à communiquer avec M<sup>me</sup> Amélie Benoît, par courriel à : [amelie.benoit@environnement.gouv.qc.ca](mailto:amelie.benoit@environnement.gouv.qc.ca)

Recevez, Monsieur, nos sincères salutations.



AG/AB

Amélie Gagnon  
Coordonnatrice des secteurs agricole,  
hydrique et naturel

p. j. Avis de contribution financière à titre de compensation  
Liste des paramètres utilisés pour le calcul de la contribution financière

## AVIS DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION

Nom : Monsieur Alexandre Martin, ing.  
 Adresse : Ville de Mascouche  
 3034, chemin Sainte-Marie  
 Mascouche (Québec) J7K 1P1

N/Réf. : 7430-14-01-12194-10  
 No. de facture : H1872

L'article 46.0.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement permet d'exiger le paiement d'une contribution financière à tout demandeur dont le projet porte atteinte aux milieux humides et hydriques au sens de l'article 46.0.2 de la même loi. Celle-ci, de même que la documentation afférente, est présentée sur le site Web du Ministère (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/loi.htm>).

La détermination du montant de la contribution financière n'est pas laissée à la discrétion du Ministère. Ce montant est fixé par le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH) selon la méthode de calcul présentée à l'article 6 de celui-ci.

Selon les informations fournies dans votre demande, notamment en ce qui concerne le type de milieu, l'état initial et la superficie impactée par les travaux, le calcul effectué par le Ministère afin de déterminer le montant de contribution financière liée à votre projet est le suivant :

$$MC = (ct + vt) \times S$$

$$MC = 88\,722,86 \$$$

où MC = Montant de la contribution financière

ct = coût au m<sup>2</sup> de création ou de restauration d'un milieu hydrique ou humide déterminé selon l'article 6 du RCAMHH.

vt = valeur du terrain au m<sup>2</sup> selon la valeur moyenne des terrains vagues sur le territoire de la MRC ou de l'entité qui en tient lieu, tel que déterminé à l'annexe IV.

S = Superficie en m<sup>2</sup> de la portion du milieu humide et hydrique affectée par le projet.

Pour consulter le détail du calcul de la contribution financière associé à votre demande, veuillez consulter le document *Liste des paramètres utilisés pour le calcul de la contribution financière* ci-joint.



### CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES PERTES DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

***Vous pouvez acquitter les frais par virement bancaire en utilisant le numéro de facture associé à votre demande ou en nous transmettant un paiement libellé à l'ordre du ministre des Finances;***

Date : 5 juin 2023  
 Nom : Ville de Mascouche  
 Code : 0784-411980-52950-1816526-181650640  
 N/Référence : 402234345  
 No. de facture : H1872  
**Montant : 88 722,86 \$**

**Direction régionale de Lanaudière  
 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les  
 changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
 100, boul. Industriel  
 Repentigny (Québec) J6A 4X6**

Urbanisation du chemin des Anglais

Article	Description	Quantité	unité	Prix unitaire	Total
<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>					
<b>1.0 Acquisitions pour remplacement d'un ponceau entre Brompton et Dublin</b>					
1.1	Frais pour acquisitions de 3 terrains	1	global	89 000.00 \$	89 000.00 \$ <b>89 000.00 \$</b>
<b>2.0 Acquisitions pour feux de circulation aux intersection Garden, Rawlinson et Station</b>					
2.1	Frais pour acquisitions pour 20 terrains (330.00\$/m2)	1	global	719 957.00 \$	719 957.00 \$ <b>719 957.00 \$</b>
<b>3.0 Acquisitions pour tronçon Nord - Du boul. Raymond à ch. Ste-Marie (infras et pavage)</b>					
3.1	Frais pour acquisitions pour 107 terrains (330.00\$/m2)	1	global	1 290 162.00 \$	1 290 162.00 \$ <b>1 290 162.00 \$</b>
<b>4.0 Acquisitions pour tronçon Sud - De l'accès A-640 au boul. Raymond (infras et pavage)</b>					
4.1	Frais pour acquisitions pour 35 terrains (330.00\$/m2)	1	global	790 407.00 \$	790 407.00 \$ <b>790 407.00 \$</b>
<b>5.0 Total</b>					
					<b>2 889 526.00 \$</b>

Préparé par:

 **2023-08-14**

Alexandre Martin, ing. , Chargé de projets  
Service du génie

APPEL D'OFFRES : **MAS-2023-013**
**TITRE : Remplacement d'un ponceau situé sous le chemin des Anglais entre les rues de  
 Brompton et de Dublin**
**Bordereau des prix**

 Le présent marché est à Prix **unitaire**. Les quantités indiquées au présent bordereau sont approximatives, la Ville se réserve le droit de les diminuer ou de les augmenter selon ses besoins et d'accorder le contrat en tout ou en partie. Le soumissionnaire doit inclure dans son prix **unitaire** tous les frais, droits de douanes, permis et licences.

 Les taxes (TPS et TVQ) sont en sus. Le calcul du prix total doit se faire comme suit : Quantité x Prix **unitaire** = Prix total.

No.	Description	Quantité	Unite de mesure	x	Prix unitaire \$	=	Prix total \$
1.0	<b>Remplacement d'un ponceau</b>						
1.1	<b>Travaux connexes</b>						
1.1.1	Organisation de chantier	1	global	x	155 388,00 \$	=	155 388,00 \$
1.1.2	Bureau du surveillant	1	global	x	14 871,00 \$	=	14 871,00 \$
1.1.3	Soutènement temporaire; poteaux d'utilités publiques	3	unité	x	1 500,00 \$	=	4 500,00 \$
1.1.4	Soutènement temporaire; poteau d'utilités publiques; 0+148D	1	unité	x	64 603,00 \$	=	64 603,00 \$
1.2	<b>Gestion de la circulation</b>						
1.2.1	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	1	global	x	32 351,00 \$	=	32 351,00 \$
1.2.2	Maintien de la circulation et signalisation du chemin de détour	1	global	x	60 044,00 \$	=	60 044,00 \$
1.2.3	Enlèvement, récupération et remise en place de la signalisation existante	1	global	x	500,00 \$	=	500,00 \$
1.3	<b>Gestion de l'eau</b>						
1.3.1	Gestion de l'eau	1	global	x	79 198,00 \$	=	79 198,00 \$
1.4	<b>Ouvrage d'art</b>						
1.4.1	Démolition complète des ouvrages existants	1	global	x	14 828,00 \$	=	14 828,00 \$



No.	Description	Quantité	Unite de mesure	x	Prix unitaire \$	=	Prix total \$
1.4.2	Ponceau circulaire ø 3600 mm int. min.	67,7	mètre	x	23 665,00 \$	=	1 602 120,50 \$
1.4.3	Excavation 2e classe supplémentaire pour ouvrage d'art (incluant remplissage); quantité provisionnelle	50	mètre cube	x	50,00 \$	=	2 500,00 \$
<b>1.5</b>	<b>Terrassement</b>						
1.5.1	Déboisement; coupage à ras de terre	3375	mètre carré	x	5,00 \$	=	16 875,00 \$
1.5.2	Trait de scie; sur revêtement de chaussée en enrobé	35	mètre	x	20,00 \$	=	700,00 \$
1.5.3	Enlèvement mécanique de l'enrobé	260	mètre cube	x	65,00 \$	=	16 900,00 \$
1.5.4	Déblais de 1ère classe; (provision)	100	mètre cube	x	50,00 \$	=	5 000,00 \$
1.5.5	Déblais de 2e classe	3675	mètre cube	x	47,00 \$	=	172 725,00 \$
1.5.6	Excavation 1re classe pour ouvrages d'art; (provision)	50	mètre cube	x	50,00 \$	=	2 500,00 \$
<b>1.6</b>	<b>Structure de chaussée</b>						
1.6.1	Abat-poussière; eau; (provision)	1	global	x	1 086,00 \$	=	1 086,00 \$
1.6.2	Abat-poussière; sels chlorurés hygroscopiques solides; (provision)	200	kilogramme	x	4,00 \$	=	800,00 \$
1.6.3	Préparation de l'infrastructure	5700	mètre carré	x	0,46 \$	=	2 622,00 \$
1.6.4	Membrane géotextile; grade R1; (provision)	1000	mètre carré	x	5,00 \$	=	5 000,00 \$
1.6.5	Fondation inférieure de chaussée; MG 56; pierre concassée	2100	mètre cube	x	73,00 \$	=	153 300,00 \$
1.6.6	Fondation supérieure de chaussée; MG 20; pierre concassée	1500	mètre cube	x	73,00 \$	=	109 500,00 \$
1.6.7	Réfection des entrées privées; pavé unis	15	mètre carré	x	134,00 \$	=	2 010,00 \$
1.6.8	Réfection des entrées privées; pavage; ESG-10 à chaud; PG 58S-28; transport total inclus (urbain)	20	mètre carré	x	116,00 \$	=	2 320,00 \$
1.6.9	Réfection des entrées privées; MG 20; pierre concassée	100	mètre carré	x	27,00 \$	=	2 700,00 \$

No.	Description	Quantité	Unite de mesure	x	Prix unitaire \$	=	Prix total \$
<b>1.7</b>	<b>Enrobé bitumineux</b>						
1.7.1	Planage; profondeur jusqu'à 40 mm	45	mètre carré	x	68,00 \$	=	3 060,00 \$
1.7.2	Couche de base, enrobé; ESG-14 à chaud; PG 58S-28; transport total inclus (urbain)	375	tonne	x	215,00 \$	=	80 625,00 \$
1.7.3	Couche de surface (incluant piste cyclable), enrobé; ESG-10 à chaud; PG 58S-28; transport total inclus (urbain)	300	tonne	x	220,00 \$	=	66 000,00 \$
1.7.4	Rechargement et mise en forme des accotements; après asphaltage; avec MG 20b; transport total inclus	150	tonne	x	81,00 \$	=	12 150,00 \$
<b>1.8</b>	<b>Marquage</b>						
1.8.1	Marquage longitudinal; sur revêtement en enrobé; moyenne durée; résine époxydique	1000	mètre	x	5,00 \$	=	5 000,00 \$
<b>1.9</b>	<b>Travaux d'aqueduc</b>						
1.9.1	Puits d'exploration; pour localisation des conduites d'aqueduc	2	unité	x	1 378,00 \$	=	2 756,00 \$
1.9.2	Enlèvement des conduites d'eau potable	180	mètre	x	8,00 \$	=	1 440,00 \$
1.9.3	Nouvelle conduite d'aqueduc; Ø 200 mm; fonte ductile classe 52	95	mètre	x	397,00 \$	=	37 715,00 \$
1.9.4	Nouvelle conduite d'aqueduc; Ø 350 mm; béton-acier ou fonte ductile classe 52	85	mètre	x	872,00 \$	=	74 120,00 \$
1.9.5	Nouvelle vanne 200 mm (incluant boîte de vanne)	2	unité	x	24 334,00 \$	=	48 668,00 \$
1.9.6	Nouvelle vanne à raccordement sous pression 350 mm (incluant boîte de vanne)	2	unité	x	102 472,00 \$	=	204 944,00 \$
1.9.7	Raccordement du réseau d'aqueduc à l'existant	4	unité	x	12 628,00 \$	=	50 512,00 \$
1.9.8	Nettoyage, désinfection et essai d'étanchéité	1	global	x	4 500,00 \$	=	4 500,00 \$
1.9.9	Isolant thermique rigide 50 mm; (provision)	50	mètre carré	x	24,00 \$	=	1 200,00 \$
<b>1.10</b>	<b>Travaux d'égout pluvial et drainage</b>						
1.10.1	Prolongement d'une conduite pluvial; Ø 450 mm; TBA	40	mètre	x	406,00 \$	=	16 240,00 \$

No.	Description	Quantité	Unite de mesure	x	Prix unitaire \$	=	Prix total \$
1.10.2	Prolongement d'une conduite pluvial; Ø 525 mm; TBA	20	mètre	x	501,00 \$	=	10 020,00 \$
1.10.3	Regard préfabriqué en béton armé; Ø 1200 mm; cadre et tampon Ø 600 mm; ajustable	1	unité	x	6 726,00 \$	=	6 726,00 \$
1.10.4	Puisard en béton préfabriqué à relocaliser	2	unité	x	2 868,00 \$	=	5 736,00 \$
1.10.5	Bloc joint; (provision)	2	unité	x	3 385,00 \$	=	6 770,00 \$
1.10.6	Dalots de pierres fragmentées, calibre 100-200, 50 % > 150 mm; avec géotextile	110	mètre	x	126,00 \$	=	13 860,00 \$
1.10.7	Essai et inspection; égout pluvial et drainage	1	global	x	1 680,00 \$	=	1 680,00 \$
<b>1.11</b>	<b>Reconstitution du lit du cours d'eau</b>						
1.11.1	Reconstitution du lit du cours d'eau; à l'intérieur du ponceau	250	mètre carré	x	299,00 \$	=	74 750,00 \$
1.11.2	Reconstitution du lit du cours d'eau; en amont et en aval du ponceau	645	mètre carré	x	102,00 \$	=	65 790,00 \$
1.11.3	Déblai 2e classe; réaménagement du cours d'eau	350	mètre carré	x	27,00 \$	=	9 450,00 \$
1.11.4	Matériaux d'emprunt; réaménagement du cours d'eau existant abandonné	50	mètre carré	x	5,00 \$	=	250,00 \$
<b>1.12</b>	<b>Protection de talus</b>						
1.12.1	Revêtement de protection; en pierres; calibre 200-300, 50 % > 250 mm; avec géotextile	215	mètre carré	x	78,00 \$	=	16 770,00 \$
1.12.2	Terre végétale; type 1; épaisseur de 100 mm après tassement	1750	mètre carré	x	10,00 \$	=	17 500,00 \$
1.12.3	Engazonnement par ensemencement; hydraulique; protégé par fibres matricielles (H3)	1550	mètre carré	x	6,00 \$	=	9 300,00 \$
1.12.4	Engazonnement par plaques; retenues par leur poids (P1)	200	mètre carré	x	9,00 \$	=	1 800,00 \$
<b>1.13</b>	<b>Éléments de sécurité</b>						
1.13.1	Enlèvement des dispositifs de retenue existants; et disposition; par entrepreneur	330	mètre	x	10,00 \$	=	3 300,00 \$
1.13.2	GSR latérale avec profilé d'acier à double ondulation; sur poteaux d'acier; à 1,9m c/c	165	mètre	x	138,00 \$	=	22 770,00 \$

No.	Description	Quantité	Unite de mesure	x	Prix unitaire \$	=	Prix total \$
1.13.3	Dispositif d'extrémité GSR latérale avec profilé d'acier à double ondulation; avec déviation latérale (type 1)	4	unité	x	2 900,00 \$	=	11 600,00 \$
1.13.4	Clôture en bois; dispositif de retenue pour piste cyclable	95	mètre	x	82,00 \$	=	7 790,00 \$
<b>2.0</b>	<b>Aménagement paysager</b>						
<b>2.1</b>	<b>Plantation</b>						
2.1.1	Pinus strobus H120-150 cm, ct #7	7	unité	x	450,00 \$	=	3 150,00 \$
2.1.2	Thuja occidentalis H 25-30 cm, ct #1	5	unité	x	95,00 \$	=	475,00 \$
2.1.3	Acer rubrum H150-175 cm, ct #3	1	unité	x	250,00 \$	=	250,00 \$
2.1.4	Acer saccharum H150-175 cm, ct #3	5	unité	x	250,00 \$	=	1 250,00 \$
2.1.5	Betula alleghienensis H 150-175 cm, ct #3	1	unité	x	350,00 \$	=	350,00 \$
2.1.6	Juglans cinerea H150-175 cm, ct #3	3	unité	x	300,00 \$	=	900,00 \$
2.1.7	Cornus cornuta H 50-60 cm, ct #1	25	unité	x	95,00 \$	=	2 375,00 \$
2.1.8	Diervillea lonicera H 50-60 cm, ct #1	260	unité	x	52,00 \$	=	13 520,00 \$
2.1.9	Rhus typhina H 50-60 cm, ct #1	43	unité	x	52,00 \$	=	2 236,00 \$
2.1.10	Rubus odoratus ct #1	165	unité	x	45,00 \$	=	7 425,00 \$
2.1.11	Alnus incana subs rugosa H 30-60 cm, multicellule SP3 PFD	118	unité	x	32,00 \$	=	3 776,00 \$
2.1.12	Cornus stolonifera H 30-60 cm, multicellule SP3 PFD	310	unité	x	32,00 \$	=	9 920,00 \$
2.1.13	Fagots de Cornus stolonifera	226	m	x	115,00 \$	=	25 990,00 \$
2.1.14	Salix discolor H 30-60 cm, multicellule SP3 PFD	100	unité	x	32,00 \$	=	3 200,00 \$
2.1.15	Osmunda cinnamomea ct 1 litre	150	unité	x	42,00 \$	=	6 300,00 \$

No.	Description	Quantité	Unite de mesure	x	Prix unitaire \$	=	Prix total \$
<b>2.2</b>	<b>Entretien</b>						
2.2.1	Plantation entretien; 12 mois	1	global	x	15 000,00 \$	=	15 000,00 \$
2.2.2	Plantation entretien; 36 mois	1	global	x	25 000,00 \$	=	25 000,00 \$
2.2.3	Plantation entretien; 60 mois	1	global	x	45 000,00 \$	=	45 000,00 \$
<b>3.0</b>	<b>Protection de l'environnement</b>						
<b>3.1</b>	<b>Protection de l'environnement</b>						
3.1.1	Plan d'action pour la protection de l'environnement (PAPE)	1	global	x	500,00 \$	=	500,00 \$
3.1.2	Gestion des eaux usées provenant des unités mobiles de lavage des mains (COVID-19)	112	jour	x	50,00 \$	=	5 600,00 \$
3.1.3	Surface de roulement temporaire pour la protection de milieux sensibles	100	mètre carré	x	24,00 \$	=	2 400,00 \$
3.1.4	Trousse de récupération des produits pétroliers	2	unité	x	771,00 \$	=	1 542,00 \$
3.1.5	Clôture temporaire servant à la protection des milieux humiques	200	mètre	x	12,00 \$	=	2 400,00 \$
3.1.6	Barrière de géotextile de type III Protection de la tortue	60	mètre	x	12,00 \$	=	720,00 \$
3.1.7	Attestation de conformité du site de dépôt de rebuts	1	global	x	500,00 \$	=	500,00 \$
3.1.8	Échantillonnage et analyse de l'eau	4	unité	x	350,00 \$	=	1 400,00 \$
3.1.9	Gestion hors site de l'eau contaminée	1000	litre	x	2,00 \$	=	2 000,00 \$
3.1.10	Gestion des volumes de plantes exotiques envahissantes (EEE)	1200	mètre cube	x	17,00 \$	=	20 400,00 \$
3.1.11	Gestion du bruit	1	global	x	500,00 \$	=	500,00 \$
3.1.12	Estacade flottante de rouleaux absorbants	10	mètre	x	265,00 \$	=	2 650,00 \$
3.1.13	Protection des surface exposées (bâche, matelas de fibres ou paillis en vrac)	1000	mètre carré	x	3,00 \$	=	3 000,00 \$

No.	Description	Quantité	Unite de mesure	x	Prix unitaire \$	=	Prix total \$
3.1.14	Bassin de sédimentation temporaire; aménagement, entretien et démantèlement	2	unité	x	1 000,00 \$	=	2 000,00 \$
3.1.15	Barrière à sédiment temporaire	200	mètre	x	12,00 \$	=	2 400,00 \$
3.1.16	Poche de décantation	1	unité	x	200,00 \$	=	200,00 \$
3.1.17	Berme de dissipation d'énergie	2	unité	x	350,00 \$	=	700,00 \$
3.1.18	Berme et trappe à sédiments temporaire	4	unité	x	350,00 \$	=	1 400,00 \$
					<b>* TOTAL avant taxes</b>	<b>=</b>	<b>3 636 162,50 \$</b>

\* Total à être reporté au TOTAL PARTIEL AVANT TAXES du *Formulaire A-1* (Formulaire de soumission)

Nom de l'entreprise: DUROKING Construction / 9200-2088 Québec Inc.

*Eric Martel*

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire



Le 18 juillet 2023

## VILLE DE MASCOUCHE

MAS-2023-029 / Travaux d'infrastructures sur le chemin des Anglais,  
entre le boulevard Raymond et le chemin Sainte-Marie

---

### ESTIMATION classe «D»

**Description :**

1. Aqueduc	230 000,00 \$
2. Pluvial	860 000,00 \$
3. Préliminaire de rue	1 740 000,00 \$
4. Pavage, bordure, trottoir	1 963 000,00 \$
5. Pavage 2e couche	470 000,00 \$
6. Éclairage	150 000,00 \$

---

<b>Sous-total :</b>	<b>5 413 000,00 \$</b>
Imprévus (20%) :	1 082 600,00 \$

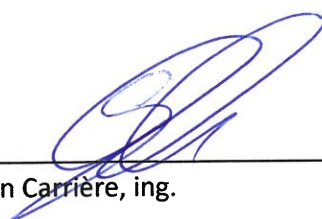
---

<b>Sous-total :</b>	<b>6 495 600,00 \$</b>
T.P.S. (5%) :	324 780,00 \$
T.V.Q. (9,975%) :	647 936,10 \$

---

**TOTAL DE L'ESTIMATION :** **7 468 316,10 \$**


MLC ASSOCIÉS inc.  
Experts-Conseils

  
\_\_\_\_\_  
Sylvain Carrière, ing.

**Urbanisation du chemin des Anglais**

Article	Description	Quantité	unité	Prix unitaire	Total
<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION</b>					
<b>1.0 Remplacement d'un ponceau entre Brompton et Dublin (point 4.0 de l'annexe B)</b>					
1.1	Travaux connexes	1	global	239 362.00 \$	239 362.00 \$
1.2	Gestion de la circulation	1	global	92 895.00 \$	92 895.00 \$
1.3	Gestion de l'eau	1	global	79 198.00 \$	79 198.00 \$
1.4	Ouvrage d'art	1	global	1 619 448.50 \$	1 619 448.50 \$
1.5	Terrassement	1	global	214 700.00 \$	214 700.00 \$
1.6	Structure de chaussée	1	global	279 338.00 \$	279 338.00 \$
1.7	Enrobé bitumineux	1	global	161 835.00 \$	161 835.00 \$
1.8	Marquage	1	global	5 000.00 \$	5 000.00 \$
1.9	Travaux d'aqueduc	1	global	425 855.00 \$	425 855.00 \$
1.10	Travaux d'égoût pluvial et drainage	1	global	61 032.00 \$	61 032.00 \$
1.11	Reconstruction du lit du cours d'eau	1	global	150 240.00 \$	150 240.00 \$
1.12	Protection de talus	1	global	45 370.00 \$	45 370.00 \$
1.13	Éléments de sécurité	1	global	45 460.00 \$	45 460.00 \$
1.14	Plantation	1	global	81 117.00 \$	81 117.00 \$
1.15	Entretien paysagement	1	global	85 000.00 \$	85 000.00 \$
1.16	Protection de l'environnement	1	global	50 312.00 \$	50 312.00 \$
1.17	Avis de contribution de compensation environnementale	1	global	95 000.00 \$	95 000.00 \$
					<b>3 731 162.50 \$</b>
<b>2.0 Feux de circulation aux intersection Garden, Rawlinson et Station (points 1.0, 2.0 et 3.0 de l'annexe B)</b>					
2.1	Travaux de préparation du site	3	global	14 400.00 \$	43 200.00 \$
2.2	Travaux d'aqueduc	3	global	32 000.00 \$	96 000.00 \$
2.3	Travaux d'égoût pluvial et drainage	3	global	71 500.00 \$	214 500.00 \$
2.4	Travaux de fondation de chaussée	3	global	233 000.00 \$	699 000.00 \$
2.5	Travaux de trottoirs et bordures	3	global	83 000.00 \$	249 000.00 \$
2.6	Travaux de pavage	3	global	180 000.00 \$	540 000.00 \$
2.7	Travaux de marquage	3	global	5 000.00 \$	15 000.00 \$
2.8	Aménagement de feux de circulation	3	global	581 000.00 \$	1 743 000.00 \$
					<b>3 599 700.00 \$</b>
<b>3.0 Tronçon Nord - Du boul. Raymond à ch. Ste-Marie (infras et pavage) (points 9.0 et 10.0 de l'annexe B)</b>					
3.1	Travaux d'aqueduc	1	global	276 000.00 \$	276 000.00 \$
3.2	Travaux d'égoût pluvial et drainage	1	global	1 032 000.00 \$	1 032 000.00 \$
3.3	Travaux de fondation de chaussée	1	global	2 088 000.00 \$	2 088 000.00 \$
3.4	Travaux de pavage, trottoirs et bordures	1	global	2 355 600.00 \$	2 355 600.00 \$
3.5	Travaux de 2e couche de pavage	1	global	564 000.00 \$	564 000.00 \$
3.6	Travaux d'éclairage	1	global	180 000.00 \$	180 000.00 \$
					<b>6 495 600.00 \$</b>
<b>4.0 Tronçon Sud - De l'accès A-640 au boul. Raymond (infras et pavage) (points 5.0, 6.0, 7.0 et 8.0 de l'annexe B)</b>					
4.1	Travaux d'aqueduc	1	global	76 482.54 \$	76 482.54 \$
4.2	Travaux d'égoût pluvial et drainage	1	global	285 978.20 \$	285 978.20 \$
4.3	Travaux de fondation de chaussée	1	global	578 607.06 \$	578 607.06 \$
4.4	Travaux de pavage, trottoirs et bordures	1	global	652 761.87 \$	652 761.87 \$
4.5	Travaux de 2e couche de pavage	1	global	156 290.41 \$	156 290.41 \$
4.6	Travaux d'éclairage	1	global	49 879.92 \$	49 879.92 \$
					<b>1 800 000.00 \$</b>
<b>5.0 Acquisitions - De l'accès A-640 au ch. Ste-Marie</b>					
5.1	Divers acquisitions pour l'ensemble des tronçons	1	global	3 000 000.00 \$	3 000 000.00 \$
					<b>3 000 000.00 \$</b>
<b>6.0 Déplacements des utilités publiques - De l'accès A-640 au ch. Ste-Marie</b>					
6.1	Divers déplacements d'utilités publiques pour l'ensemble des tronçons	1	global	1 000 000.00 \$	1 000 000.00 \$
					<b>1 000 000.00 \$</b>

Préparé par:


 2023-08-14

 Alexandre Martin, ing., Chargé de projets  
 Service du génie